

## **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Réunion du 31 mai 2022**

Monsieur le Président,

En matière de conditions de vie au travail, l'espace disponible pour chaque agent est l'élément premier.

Ce critère est pour le moment plutôt favorable pour les services situés à Florac, Langogne, Marvejols et Saint-Chély d'Apcher, et tend à se dégrader à Mende.

Jusqu'à l'an dernier, et l'arrivée du Service d'Appui à la Publicité Foncière, cet espace était confortable et tendait malheureusement à augmenter, du fait de la poursuite des suppressions d'emplois.

Dans un premier temps, l'espace libéré dans l'immeuble « Lucien Arnault » avait permis d'accueillir, sans véritable enthousiasme de leur part, et on les comprend, les collègues de la trésorerie principale de Mende.

Par la suite, la libération progressive pour cause de départs à la retraite non remplacés avait permis d'octroyer des bureaux confortables aux cadres A+, et de faire profiter à davantage de personnels d'un bureau individuel, ce qui était favorablement apprécié.

Mais depuis l'automne 2021, nous avons assisté à un véritable entassement des agents dû à la « l'expropriation » de l'étage du SAPF. Pour un bon nombre de collègue, le ratio m<sup>2</sup> par agent a connu une baisse drastique.

Et depuis cette période, chaque arrivée d'un nouveau collègue, voire son retour après une absence prolongée est synonyme de casse-tête pour son installation, que ce soit à « Lucien Arnault » ou à la « Cité », où la situation n'est pas brillante non plus.

Nous passerons ici sur des épisodes regrettables qui ont vu une collègue devoir changer de bureau plus souvent qu'à son tour, mais c'est une réalité qu'il est très difficile de bien loger tout le monde en respectant une certaine cohérence dans la répartition des services.

Actuellement, dans le cadre de la future mise en place du Service Départemental des Impôts Foncier, il est envisagé d'imposer aux agents du Pôle Unifié de Contrôle un nouveau changement de locaux.

Or, le regroupement des différents services et agents qui composent le PUC vient juste d'être opéré manu militari en février de cette année. Cette nouvelle installation a contraint des collègues qui disposaient jusque-là d'un bureau individuel, à se regrouper par 2 dans des locaux d'une superficie réduite.

Mais les perspectives qui s'offrent à eux en cas de déménagement dans les locaux du PTGC sont synonymes de nouveaux sacrifices : superficie moins importantes, regroupement sur des plateaux peu propices à la nécessaire tranquillité que nécessite l'examen d'un dossier à fort enjeu...

Plus agaçant encore : les premières réunions de travail dont ils ont eu connaissance, se sont tenues sans eux, et à leur insu !

Nous n'accepterons pas que cette opération-ci aboutisse à une dégradation des conditions de vie au travail des agents, tant du PUC que du SDIF.

Vous connaissez notre position très critique vis-à-vis de « la nécessaire optimisation des superficies » qui aboutit, dans certains services, à un « entassement » des agents à la limite du supportable : il faut arrêter de vouloir y satisfaire de manière aveugle et dogmatique.

Nous ne sommes pas dupes sur le but recherché : vous voulez contraindre les agents à exercer de plus en plus leurs missions en télétravail afin de leur faire accepter des propositions de partage des postes de travail, aménagement appelé le « flexdesk ».

Ainsi, si nous suivons votre logique, d'ici quelques années, il n'y aura plus qu'un poste de travail pour 2 ou 3 agents, le télétravail sera obligatoire, et au bout du bout, notre administration sera au mieux virtuelle, au pire totalement déshumanisée.

Cette organisation-là, nous n'en voulons pas et, tous ensemble, nous lutterons afin qu'elle n'arrive pas.